

INTRODUCTION

Le deuxième Cahier s'adresse au lecteur en tant que professionnel ou futur professionnel. Il présente d'une manière globale les impacts et les bonnes pratiques du monde professionnel sur la planète. Il s'adresse aux professeurs des cours techniques et professionnels et aux élèves de l'ensemble des sections.

Il est subdivisé en deux grandes parties :

La première partie s'intitule
« Apprendre la complexité des relations entre l'entreprise et la planète ».

Elle pose la question de l'impact de l'activité économique et industrielle sur l'état de la planète et s'intéresse aux relations et interdépendances entre les deux. Elle propose des bases de travail qui permettent aux entreprises d'agir en concordance avec le développement durable.

La deuxième partie s'intitule
« Les défis du 21^e siècle pour l'industrie et les entreprises ».

Dans cette partie, les 10 thématiques du premier Cahier sont passées en revue et pour chacune, des pistes d'actions adaptées aux entreprises et au monde industriel sont proposées. Il s'agit d'une batterie de balises qui peuvent rendre l'économie socialement et écologiquement responsable, donc, durable !

Le monde de l'entreprise et de l'industrie n'est pas homogène. **Nous sommes bien conscients qu'une TPE (Très Petite Entreprise) ne dispose pas des mêmes moyens et de la même marge de manœuvre pour intégrer le développement durable dans ses activités qu'une très grande entreprise.** Conscients aussi que la plupart des emplois se situent dans les PME et TPE.

Pour les petites entreprises, il est souvent déjà très difficile de se mettre en conformité avec la législation de plus en plus contraignante et qui évolue rapidement. Alors que pour les grandes entreprises à la pointe du progrès technique, une législation exigeante permet parfois de consolider sa position dominante sur le marché.

Il est évident que les efforts pour intégrer le développement durable dans les structures et infrastructures d'une entreprise varient très fortement d'un cas à l'autre et qu'« aller au-delà de la législation » est souvent un défi difficilement surmontable.

Les conseils et pistes d'actions évoqués sont, donc, à prendre avec une certaine prudence. Il ne s'agit en aucun cas de recommandations fermes, mais plutôt de suggestions de pistes d'actions, pour ceux qui ont envie de tenter des approches nouvelles et originales, à adapter au cas par cas en fonction du type d'entreprise dans lequel on se situe.

Une petite entreprise qui n'a pas les moyens de se lancer dans un système de management environnemental et dans une certification coûteuse peut établir un plan de mobilité pour son personnel, aménager une friche en zone de biodiversité ou établir un partenariat avec le traiteur du coin pour assurer une bonne alimentation à ses collaborateurs et choisir un fournisseur d'électricité verte, afin d'effectuer des petites actions qui permettent d'amorcer une démarche vers le développement durable.

Mais attention, les pistes proposées ne suffisent pas sous peine d'être de beaux exemples de « greenwashing ». Elles doivent s'intégrer dans une réflexion plus large sur l'ensemble des impacts de l'entreprise et les possibilités de réduire ces impacts. **Elles ne se substituent pas non plus au respect de la législation.**

Intégrer le développement durable dans l'entreprise doit être une démarche cohérente et bien pensée, qui vise l'amélioration d'une situation existante en s'y attaquant par différents angles et dans la durée.

Cette démarche peut faire évoluer l'entreprise, ses pratiques, ses politiques d'achats de manière telle que les priorités sociales et environnementales reviennent au-devant de la scène.

